

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Réorientation de la promotion économique

La chancellerie d'Etat communique :

Le contexte sous-jacent à la stratégie de la promotion économique neuchâteloise connaît actuellement des évolutions majeures aux niveaux fédéral et intercantonal qui ont conduit le Conseil d'Etat à fixer de nouvelles orientations à la promotion économique neuchâteloise. En conséquence, une meilleure répartition des missions de promotion, d'acquisition et de gestion des prospects impliquent que les prestations assumées par DEN Sàrl seront intégrées début 2009 au Service de l'économie. Les changements nécessaires à venir sont accompagnés conjointement par le Conseil de gestion de DEN Sàrl et le Département de l'économie.

A la demande des Chambres fédérales, et après des années de travaux, les cantons suisses et la Confédération ont décidé de créer une structure commune de promotion de l'image économique de la Suisse à l'étranger.

En parallèle, les cantons de Suisse occidentale ont décidé de mieux fédérer les moyens aujourd'hui répartis dans diverses structures afin d'assurer conjointement la promotion économique de ses membres à l'étranger, dont l'action sera complémentaire à celle de la Confédération.

L'atteinte par le Canton de Neuchâtel des objectifs quantitatifs fixés à la fin des années 1970 - redressement démographique et du nombre d'emplois - ont incité le Conseil d'Etat à réfléchir à l'élaboration d'instruments de promotion économique privilégiant un développement qualitatif.

Il mise ainsi notamment sur la venue de EPFL et la consolidation du pôle des microtechniques d'audience internationale pour faire des nouvelles technologies le moteur de la compétitivité du tissu économique neuchâtelois.

Les nouvelles orientations de la promotion économique cantonale et le découpage de la mission confiée aux organes de promotion économique entraînent une adaptation des structures, non seulement au plan neuchâtelois mais également dans la perspective des futures collaborations intercantionales (création d'une structure souple commune aux cantons de Suisse occidentale).

C'est pour mieux faire face à ces importantes évolutions que les prestations actuellement assumées par DEN Sàrl relèveront, dès le début 2009, du Service de l'économie.

L'important travail fourni par DEN Sàrl jusqu'à présent a permis de poser les premiers jalons d'une véritable mise en réseau des acteurs économiques neuchâtelois. C'est sur cette base solide que la démarche de rapprochement avec les entrepreneurs actifs dans notre canton sera poursuivie.

Une réorientation stratégique indispensable

Afin de participer pleinement aux actions communes de promotion économique négociées aux niveaux fédéral et intercantonal et d'exploiter tous les potentiels dont il dispose, le Canton de Neuchâtel réoriente sa stratégie de promotion économique en trois volets. Il vise une croissance durable et qualitative, basée sur la recherche, l'innovation et le transfert de technologies, sur l'acquisition et le développement de projets et sur une part d'économie financière.

De nouveaux instruments fiscaux encourageant la valorisation technologique, des synergies accrues entre formation et recherche et entre recherche et industrie devront contribuer à favoriser la création durable de richesses et l'ancrage des entreprises et de la population sur sol neuchâtelois.

Les actuels représentants des milieux privés membres du conseil de gestion de DEN Sàrl poursuivront leur mission d'appui au sein du Conseil économique du Conseil d'Etat, avec notamment pour tâche première de poursuivre les travaux relatifs à la précision de la stratégie en matière de promotion économique cantonale et à la définition des nouveaux instruments précités, en étroite collaboration avec le Conseil d'Etat et ses services.

Adaptation des structures

Pour que cette stratégie porte ses fruits, les prestations de nature opérationnelle actuellement confiées au Service de l'économie, pour une part, et à DEN Sàrl, pour l'autre part, requièrent une meilleure coordination. Les ressources à disposition doivent être mieux exploitées, les échanges d'informations facilités et les réflexions stratégiques, également conduites par le service précité, mieux prises en compte.

Le Conseil d'Etat a donc chargé le Service de l'économie d'intégrer les prestations actuellement confiées à DEN Sàrl, à savoir la gestion des dossiers d'entreprises, la recherche de terrains, l'aide en matière de permis de travail et de séjour, etc. D'ici à fin 2008, ces prestations seront progressivement intégrées au sein du service précité. Dans l'intervalle, DEN Sàrl continuera d'assumer pleinement ses missions et de fournir les prestations à l'attention des entreprises neuchâteloises, suisses et étrangères.

Le travail de redéfinition des instruments de soutien, permettant d'assurer un traitement identique de tous les dossiers – endogènes ou exogènes – en fonction du stade de vie de l'entreprise demandeuse, étant terminé et la mise en réseau des acteurs économiques neuchâtelois étant passée au stade opérationnel, l'actuelle directrice de DEN Sàrl, Mme Virginie Carniel, a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière; elle quittera ses fonctions durant l'été. Le Conseil d'Etat lui exprime sa gratitude pour l'important travail fourni.

Les travaux se poursuivront ces prochains mois. La Commission de gestion et des finances du Grand Conseil en sera tenue informée et, dans quelques mois, le Grand Conseil sera saisi d'un rapport d'information du Conseil d'Etat sur sa stratégie de promotion économique.

Neuchâtel, le 9 juillet 2008